

Débat public départemental pour la gestion des déchets

Réunion Publique

Lundi 15 juin 2009 – Monts

Espace Jean Cocteau

Etaient présents en tant qu'organisateur et animateur de la réunion publique :

- M. Kerbriand-Postic, vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire (CG37), en charge du développement durable
- Mme Fisson, chef du service environnement au CG37
- M. de la Perraudière, Parménion, animateur des débats

Etaient présents en tant qu'experts :

- M. Durand, ancien vice-président de la Communauté d'Agglomération de Nantes, ex-président d'Amorce.
- Maître Mounier, avocat au cabinet Matharan-Pintat.

Contexte de la réunion publique

La réunion de Monts est la troisième du cycle de 6 réunions publiques consacrées à la question des déchets en Indre-et-Loire. Après 3 premières séances d'auditions (EPCI, associations et professionnels), ce cycle s'inscrit dans l'objectif du Conseil Général : déterminer les préoccupations principales en matière de déchets dans le département pour juger de la pertinence d'une révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA).

La réunion publique a rassemblé plus de 70 personnes.

En introduction de cette réunion, le Conseil Général, porteur de la concertation, a dressé un rapide état des lieux de la gestion des déchets dans le département. Il a présenté les infrastructures de traitement du Département. Les rôles de chacun ont été précisés, de l'Europe jusqu'au citoyen, puis les données chiffrées relatives à l'Indre et Loire et le contenu type d'un PEDMA.

Les 5 axes provisoires retenus suite aux auditions publiques ont été présentés :

- Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux,
- Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source,
- Axe 3 : mieux trier et valoriser,
- Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent,
- Axe 5 : communiquer pour sensibiliser.

Les participants ont spontanément abordé l'ensemble de ces axes. Leurs propos ont été rassemblés par thématique.

Axe 1 : établir un état des lieux détaillé des gisements et des flux

La connaissance des déchets comme celle des territoires environnants apparaissent comme des pré requis au lancement d'une éventuelle révision du PEDMA.

Un participant a souhaité que le Conseil Général se penche sur la composition de la « poubelle grise », afin de mieux connaître le gisement de déchets tourangeaux. Dans le cadre du plan départemental, cela peut-être l'occasion de regarder ce qui se fait au niveau national, les meilleures pratiques dans les villes et départements de France, voire d'Europe, afin de s'en inspirer. Cette étude peut faire également partie des informations à rassembler.

Axe 2 : développer et favoriser la réduction à la source

La réflexion des participants porte avant tout sur 2 aspects : inciter les entreprises à distribuer des produits générant moins de déchets et appliquer des solutions simples à chaque type de déchet.

Comme lors des deux débats précédents, les participants se sont interrogés sur le rôle des industriels et des distributeurs. Ils ont notamment mis en doute leur volonté de « jouer le jeu ». Il ressort de manière générale que les entreprises ne pratiquent l'éco-conception (moins d'emballages, usage de matériaux recyclables) que si elles y trouvent un intérêt économique.

Maître Mounier a précisé que l'intégration des DIB au plan est au cœur d'un vide juridique auquel l'Union Européenne essaie de trouver une réponse. En l'état actuel le Conseil Général n'a que peu de prises. Il est donc recommandé de les intégrer au PEDMA, en tant que préconisations.

L'étiquetage des emballages, afin de faire prendre conscience aux consommateurs du caractère recyclable ou non des produits achetés, peut être une piste de travail dans le cadre de la sensibilisation permanente.

Les participants se sont succédés pour aborder des déchets spécifiques et les solutions qui pourraient leur être appliquées :

- Empêcher l'emballage de la publicité sous plastique, car il oblige à une séparation avant le tri,
- Limiter l'usage du polystyrène,
- Délivrer le nombre exact de médicaments pour éviter l'incinération des non-utilisés,
- Face au manque de robustesse des nouveaux produits électroménagers, il faut davantage avoir recours au réemploi via des organisations comme Emmaüs ou Envi.

La redevance incitative a fait l'objet d'avis contradictoires : d'un côté elle apparaît comme un moyen de récompenser les pratiques citoyennes, de l'autre côté elle va à l'encontre de la péréquation et donc d'une certaine solidarité. En effet les systèmes de redevance incitative pénalisent particulièrement les familles nombreuses vivant dans un logement de petite taille. Les effets pervers comme les dépôts sauvages d'ordure sont aussi redoutés. Des mécanismes mixtes entre taxe et redevance ont été évoqués comme solutions possibles, d'après l'exemple de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Loire.

L'objectif du « 0 déchet résiduel » est un objectif complexe et dont le caractère même porte à interprétation selon les cultures, comme l'a expliqué M. Durand.

Les participants s'accordent cependant à dire que la réduction à la source et la diminution du volume de déchets est indispensable.

Axe 3 : mieux trier et valoriser

L'amélioration de la collecte suppose une clarification des règles de tri et impose d'aller explorer les marges de progrès sur des gisements spécifiques.

Malgré leurs efforts, les participants déplorent encore la difficulté du tri et demandent plus d'explications. Ils sont disposés à trier davantage, avec plus de séparation, tout en déplorant le manque d'incitation, par exemple l'inadaptation des cuisines et poubelles en France.

En raison du profil touristique du département, un effort particulier s'impose en direction de ce public de touristes et des professionnels de l'hôtellerie.

La collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) apparaît comme le meilleur moyen de réduire le volume de la « poubelle grise ».

Axe 4 : définir un schéma départemental de gestion multi filière cohérent

Les échanges récurrents sur la pertinence de chaque mode ont une nouvelle fois occupé les débats. Des thèmes annexes comme le suivi des anciennes installations et l'information sont apparus.

Les anciennes décharges, désormais fermées, suscitent l'inquiétude. Les participants ont posé la question de leur surveillance et de leur prise en charge. Il a été demandé au Conseil Général d'en prendre la responsabilité afin de mener un suivi plus attentif. Maître Mounier a précisé que l'intégration au PEDMA de cette surveillance était recommandée mais qu'elle restait de la responsabilité du maire et du préfet.

Le besoin d'information est également au cœur des questions de traitement :

- Meilleure information sur les options de traitement alternatives à la valorisation énergétique par incinération (UVE) et aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).
- Connaître la durée des capacités de stockage actuelles.

La question de la proximité s'est posée autour d'un paradoxe : la proximité du traitement est souhaitable car elle limite les flux et responsabilise les producteurs de déchets; cependant les nouveaux modes de traitement supposent une centralisation importante. Les vertus et défauts des différents modes ont aussi fait l'objet d'échanges.

Le compostage est apparu comme un mode de traitement disposant d'une importante marge de progrès et devant donc être davantage exploré. La demande de l'agriculture en compost reste forte.

L'incinération a une nouvelle fois suscité beaucoup de réactions. Son intérêt dans le cadre du soutien à l'activité industrielle du ciment (usine Lafarge) a été mis en avant mais les questions de localisation ne peuvent se poser qu'après le choix du mode. A contrario, des participants ont exprimé la crainte que la décision finale ne reste entre les mains des collectivités. Certains ont affirmé ne pas avoir le sentiment qu'une UVE soit nécessaire et qu'elle entraîne une dissémination des déchets. Il a été précisé que ce mode de traitement était très répandu dans le Nord de l'Europe.

Axe 5 : communiquer pour sensibiliser

La portée de la communication a fait débat. Un consensus se dégage cependant pour affirmer la nécessité de la communication sur un thème aussi important que les déchets.

Un participant a mis en doute l'efficacité de la communication, préférant les mesures concrètes. Le caractère long et progressif de cette démarche a été mis en avant.

En raison de cette durée d'apprentissage, un effort particulier sur la pédagogie et la sensibilisation des publics jeunes est nécessaire. Il convient aussi de mesurer la mise en application de cet apprentissage dans le cadre familial.

Un élu a rappelé l'importance de la communication pour expliquer la gestion des déchets car c'est un thème qui touche fortement le quotidien : enlèvement des ordures, maintien du service public, maintien de l'emploi... Les collectivités doivent informer sur la tenue de réunions et livrer des comptes-rendus.

La communication apparaît comme un axe important, récurrent dans sa mise en place sur l'ensemble du territoire.

Sujets transverses

La portée du PEDMA et, à travers lui, le pouvoir du CG, ont encore nécessité quelques mises au point.

Les emplois générés par l'emballage soulèvent la question du poids économique de ce secteur, et donc son influence sur les distributeurs.

L'utilité du PEDMA fait débat. S'il possède un caractère opposable et peut donc en théorie empêcher la réalisation de certaines installations, il n'a en revanche qu'un caractère incitatif pour la mise en application de son contenu. Concrètement, la mise en œuvre du plan se fera par les collectivités compétentes (syndicats notamment). Il est donc nécessaire de les impliquer au processus.

Le plan est un document important pour trois raisons :

- Il dépasse l'espace du simple EPCI et crée une cohérence départementale,
- Il prend en compte les besoins des zones voisines,
- Il impose une réflexion à long terme.

Synthèse par M. Durand

M. Durand a constaté que les débats avaient principalement porté sur 4 points :

- Pédagogie et réduction des déchets,
- Implication des industriels dans l'effort collectif,
- Importance de l'effort de tri,
- Traitement : constat d'une capacité importante d'enfouissement et nécessité de s'interroger sur d'autres modes de traitement.

Il a réitéré l'importance de travailler avec le monde du tourisme et de s'intéresser à tous les déchets, comme ce fut le cas avec les médicaments non utilisés et les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Conclusion

M. Kerbriand-Postic a conclu pour le Conseil Général en saluant l'intérêt des débats. Il a rappelé la nécessité de bien évaluer la situation actuelle afin de pouvoir décider de l'opportunité d'une révision. Il a confirmé la volonté du Département de poursuivre l'information et a remercié les participants.